

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2021**

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DOUZE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 6 octobre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Yves LEMOINE, Yves RUFFET.

Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Benoît DESPRES (*suppléant de Benjamin GUILLERME-JUBIN absent*), Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON absent*), Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- David BURLLOT donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Christelle LEVY,
- Serge GUINARD donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir Michel RICHARD,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwénaëlle AOUTIN,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX,
- Carole BERECHER, Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Suzanne BOURDÉ

Délibération n°2021-170

Membres en exercice : 69 Présents : 48

Absents : 21

Pouvoirs : 13

AFFAIRE GÉNÉRALES COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions, qu'il a prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu les délibérations n°2020-126 du 28 juillet 2020 et n°2021-130 du 29 juin 2021, relatives aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- Marchés publics

- Décision commande publique n°2021_274 – Signature du marché n°21EA101 relatif à l'extension du réseau d'eau potable sur le secteur de Saint-Mieux à Tréby – Attribution à la société Lessard TP (Quévert) pour un montant estimé de 377 036,50 € HT.
- Décision commande publique n°2021_283 – Signature du marché n°21EA104 relatif à la restructuration de la filière boues de la station d'épuration d'Erquy – Attribution du marché à la société SAUR (Pluduno) pour un montant de 783 381 € HT (solution alternative 2).

- Finances et comptabilité

• Subventions attribuées

- Décision n°2021_211 – Opération d'acquisition amélioration afin de réaliser un logement locatif social – Rouillac – 5 000 €.
- Décision n°2021_243 – Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique – Plurien – 350 €.
- Décision n°2021_244 – Aide accession sociale à la propriété – Saint-Alban – 3 000 €.
- Décision n°2021_246 – Aide accession sociale à la propriété – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 3 000 €.
- Décision n°2021_248 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – La Bouillie – 500 €.
- Décision n°2021_249 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – La Bouillie – 500 €.
- Décision n°2021_250 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – Quessoy – 500 €.
- Décision n°2021_251 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – Landéhen – 500 €.
- Décision n°2021_252 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 500 €.
- Décision n°2021_253 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – Tramain – 500 €.
- Décision n°2021_254 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – Pléneuf-Val-André – 500 €.
- Décision n°2021_255 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – Quessoy – 500 €.
- Décision n°2021_256 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – La Bouillie – 500 €.
- Décision n°2021_257 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – La Bouillie – 500 €.
- Décision n°2021_258 – Aide accession sociale à la propriété – Andel – 3 000 €.
- Décision n°2021_259 – Aide accession sociale à la propriété – Trébry – 3 000 €.
- Décision n°2021_261 – Aide accession sociale à la propriété – Quessoy – 3 000 €.
- Décision n°2021_263 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
- Décision n°2021_264 – Opération programmée d'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor – Lamballe-Armor – 1 264 €.
- Décision n°2021_266 – Aide accession sociale à la propriété – Saint-Alban – 3 000 €.
- Décision n°2021_270 – Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique – Lamballe-Armor – 350 €.
- Décision n°2021_271 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – Sévignac – 500 €.
- Décision n°2021_272 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – Saint-Alban – 500 €.
- Décision n°2021_273 – PIG Précarité Énergétique Adaptation – Trébry – 500 €.

- Décision n°2021_276 – Aide accession sociale à la propriété – Saint-Trimoël – 3 000 €.
- Décision n°2021_281 – Aide accession sociale à la propriété – Plémy – 2 000 €.
- Décision n°2021_282 – Aide accession sociale à la propriété – Landéhen – 3 000 €.

Certifié envoyé à la Préfecture le

21 OCT. 2021

Affiché le 21 OCT. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

21 OCT. 2021

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET

